

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère a adressé le rapport d'activités annuel aux maires de chaque commune membre.

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2016 a été communiqué à la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 12 octobre 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activités 2016 du S.D.E.F.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....25 OCT. 2017

Et de la publication, le.....25 OCT. 2017....

Fait à Landivisiau, le.....25 OCT. 2017.

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

